



VEYSONNAZ

INFOS

EDITÉ PAR LA COMMUNE
DE VEYSONNAZ
N° 6 - JUIN 2016

EDITORIAL

NOTRE COMMUNE, UNE SITUATION IDÉALE ENTRE PLAINE ET MONTAGNE !



N'avez-vous jamais entendu, avec parfois une pointe d'humour, « Enfin arrivés ! » de la part de collègues ou amis vous rendant visite sur votre commune ? Ou, encore plus inexact lorsque l'on connaît notre région, « Tiens, le soleil atteint même la rive gauche ! ». Ces sentiments d'éloignement de la plaine ou d'ensoleillement insuffisant m'ont toujours interpellé. Au-delà de la causticité du propos, l'image dédagée ne nous rend pas service.

Ces conceptions appartiennent pour part au passé, essentiellement lorsque nous évoquons nos voies d'accès. Veysonnaz, actuellement à quelques 20 minutes de la capitale valaisanne, ne cesse d'améliorer le réseau routier qui le relie à cette dernière. Une fois les travaux à hauteur de Chandoline terminés, nous disposerons d'un accès routier d'excellente qualité. Pour l'aspect de l'ensoleillement et une fois la plaisanterie passée, chacun reconnaît volontiers que notre commune bénéficie d'une exposition idéale.



De plus, nos infrastructures de vie quotidienne (école, crèche-UAPE, magasins d'alimentation, commerces, places de jeux, ...) ont connu un développement positif et assurent aux habitants une très bonne qualité de service.

Malgré ces atouts, l'évolution du nombre d'habitants, bien que positive, peine à sa confirmer définitivement. Que pouvons-nous faire de plus tout en restant conscient que notre commune doit conserver une taille raisonnable ?

A l'heure où l'image revêt une importance souvent malheureusement croissante, nous devons accepter de « promouvoir » notre région, de lui donner un statut tout aussi attractif que d'autres communes. Cette volonté pourrait se traduire tant au travers d'actions de communications que par l'organisation de manifestations.

La concurrence est sans concession en la matière. Chacun d'entre nous connaît mieux que quiconque les forces de notre commune mais peine parfois à les traduire. Votre exécutif devra s'employer à les disséminer pour que nous puissions conserver autonomie, potentiel de développement et bien-être à Veysonnaz.

DAVID THÉODULOZ, VICE-PRÉSIDENT

Convocation à l'assemblée primaire du 20 juin 2016	2
Protocole de l'assemblée primaire du 14 décembre 2015	2
Compte de l'exercice 2015	5
Dossier « Nouveaux règlements »	12
Dossier « Education et formation » Aspects pratiques Spectacle scolaire La Bricoline	13
Dossier « Spécial Jeunesse » 72 heures, le défi réussi de la Jeunesse barloukette Le label SAB	17
News	19
Infos officielles	20

SOMMAIRE

CONVOCAATION À L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

L'Assemblée primaire de la Commune de Veysonnaz est convoquée le

LUNDI 20 JUIN 2016

À 19H30 À LA SALLE COMMUNALE

avec à l'ordre du jour les points suivants :

1. Ouverture de l'assemblée, souhaits de bienvenue ;
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 14 décembre 2015 ;
3. Lecture des comptes bourgeoisiaux et communaux 2015 ;
4. Rapport de l'organe de contrôle ;
5. Approbation des comptes communaux et bourgeoisiaux ;
6. Lecture et approbation du nouveau règlement

d'application relatif à la taxe de promotion touristique (TPT)

7. Lecture et approbation du nouveau règlement d'application relatif aux taxes de séjour
8. Lecture et approbation du nouveau règlement communal sur le cimetière et le columbarium
9. Divers.

Les comptes 2015 de la Bourgeoisie et de la Municipalité ainsi que les nouveaux règlements sont soumis à la consultation public dès ce jour jusqu'à celui de l'assemblée, au secrétariat communal, aux heures d'ouverture habituelles (lundi, mardi,

mercredi et vendredi de 9h30 à 11h30 et jeudi soir de 16h30 à 18h30).

Les comptes 2015 de la Bourgeoisie et de la Municipalité ainsi que les nouveaux règlements sont publiés, dans leur intégralité, sur notre site internet www.veysonnaz.org. Les fascicules complets desdits comptes peuvent être obtenus sur demande auprès du secrétariat communal ou être envoyés par courrier postal à votre domicile sur simple requête téléphonique 027 207 10 52 ou par courriel info@veysonnaz.org.

L'Assemblée sera suivie d'un apéritif offert aux participants.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015

Président Lathion Patrick
Vice-président Théoduloz David
Conseillers Fournier John
Fournier François
Fragnière Jasmine
Secrétaire Fragnière Michel

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET SOUHAITS DE BIENVENUE

A 19h30, M. le président Patrick Lathion, ouvre l'Assemblée en souhaitant la bienvenue aux citoyennes et citoyens présents (H11 - F2) ainsi qu'au Conseil communal et les remercie de leur présence ce qui prouve leur marque d'intérêt à la chose publique.

L'ordre du jour, publié à l'affichage public dès le 23 novembre 2015, inséré dans le fascicule distribué à toute la population le 10 décembre 2015, prévoit les points suivants :

1. Protocole - Ouverture de l'assemblée, contrôle des présences, désignation des scrutateurs ;
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 15 juin 2015 ;
3. Octroi des crédits d'engagement destinés à l'aménagement de la route de la Crête ;
4. Octroi des crédits d'engagement destinés à l'aménagement d'une nouvelle déchetterie communale ;

5. Lecture et approbation du budget 2016 de la Municipalité ;
6. Lecture et approbation du budget 2016 de la Bourgeoisie ;
7. Présentation du plan financier 2016-2019 ;
8. Divers

Cet ordre du jour ne faisant l'objet d'aucune contre-proposition, M. le président déclare l'Assemblée ouverte et légalement convoquée.

Sur proposition de M. le président et sans contre-proposition de l'Assemblée, M. Gérald Théoduloz est désigné en qualité de scrutateur.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PRIMAIRE

La lecture du protocole de la dernière séance du 15 juin 2015 n'est pas demandée par l'Assemblée. Le procès-verbal est accepté sans modification, à l'unanimité des citoyens présents qui donne ainsi décharge à son auteur.

M. le président rappelle que les procès-verbaux des Assemblées primaires sont publics et qu'ils sont donc consultables en tous temps sur le site internet de la commune ou auprès du secrétariat communal sur demande.

3. LECTURE ET APPROBATION

DU BUDGET 2016 DE LA MUNICIPALITÉ

M. David Théoduloz, président de la commission des finances, donne lecture et commente les budgets communaux et bourgeoisiaux 2016 préparés par la commission des finances et arrêtés par le Conseil communal en séance du 9 novembre 2015.

Ceux-ci prévoient les principaux résultats suivants :

APERÇU DU COMPTE ADMINISTRATIF	BUDGET 2016
Compte de fonctionnement	
Charges financières	fr. 2 971 140.00
Revenus financiers	fr. 3 450 150.00
Marge d'autofinancement	fr. 479 010.00
Amortissements ordinaires	fr. 441 000.00
Excédent de revenus	fr. 38 010.00
Compte des investissements	
Dépenses	fr. 1 032 000.00
Recettes	fr. 300 000.00
Investissements nets	fr. 732 000.00
Financement	
Marge d'autofinancement	fr. 479 010.00
Investissements nets	fr. 732 000.00
Excédent de financement	fr. 252 990.00

L'excédent de revenus prévisionnel augmente légèrement et se monte à Fr. 38 010.- au budget 2016 (Fr. 21 230.- en 2014). Cette



relative progression de l'excédent de revenus est principalement due à une amélioration prévue de la marge d'autofinancement entre les deux exercices budgétaires (+ Fr. 24 980.-).

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Le compte de fonctionnement connaît une certaine stabilité. Les principales modifications à prendre en compte au budget 2016 sont les suivantes :

• Administration générale

Une diminution de la charge nette de Fr. 36 930.- par rapport au budget 2015 est prévue. Celle-ci s'explique essentiellement par la diminution prévue des amortissements comptables. La vente des terrains du Pranu réduit en effet ce poste.

• Enseignement et formation

Une augmentation de la charge nette de Fr. 42 210.- par rapport au budget 2015 est prévue. Celle-ci s'explique essentiellement par l'augmentation du nombre d'élèves fréquentant le cycle d'orientation et l'école primaire (la contribution par élève, les frais de transports ainsi que les frais d'écolage connaissent ainsi une augmentation de la charge).

• Prévoyance sociale

Une charge nette de Fr. 384 950.- est prévue (+ Fr. 52 300.- par rapport au budget 2015). Celle-ci tient compte d'une augmentation de la charge du personnel et d'exploitation de la crèche/UAPE (+ Fr. 18 600.-). La participation financière à l'aide sociale et les contributions aux soins dans les EMS augmentent également significativement (+ Fr. 27 000.-).

• Protection et aménagement environnement

La charge nette augmente de Fr. 14 250.- par rapport au budget 2015. Le projet de construction d'une route desservant la déchetterie (augmentation des amortissements) et une correction de l'imputation

des salaires administratifs et d'exploitation en sont à l'origine. Les recettes sont ajustées selon les nouveaux règlements eaux claires, eaux usées et traitement des déchets adoptés lors de la dernière assemblée primaire.

• Impôts

Une augmentation de la recette nette de Fr. 93 200.- par rapport au budget 2015 est prévue. Elle est pour une grande part imputable à une progression de l'impôt sur la dépense et de l'impôt à la source.

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Les investissements prévus se montent à Fr. 1 032 000.- et affèrent principalement aux infrastructures suivantes :

• Bâtiment scolaire	Fr. 12 000.-
• Participation aux routes cantonales	Fr. 80 000.-
• Routes communales	Fr. 590 000.-
• Nouvelle déchetterie	Fr. 350 000.-

Les recettes d'investissements prévues se composent principalement de la contribution financière estimée des propriétaires concernés par la construction de la route de la Crête de Fr. 260 000.- et des taxes de raccordement évaluées à Fr. 40 000.-.

Les investissements nets se montent à Fr. 732 000.- compte tenu des recettes ci-dessus décrites.

FINANCEMENT

La marge d'autofinancement avant amortissements comptables augmente légèrement par rapport au budget 2015 et s'élève à Fr. 479 010.-. Elle ne suffit pas à couvrir les investissements nets prévus. Une insuffisance de financement restant cependant raisonnable (Fr. 252 990.-) apparaît ainsi au compte administratif.

APPROBATION DU BUDGET 2016

DE LA MUNICIPALITÉ

M. le président remercie M. David Théoduloz pour sa présentation détaillée et ouvre ensuite la discussion.

Après réponses aux diverses questions posées, il demande à l'Assemblée de se prononcer en procédant au vote à main levée.

A l'unanimité, les budgets de fonctionnement et d'investissements sont approuvés sur la base des résultats présentés.

4. APPROBATION DU BUDGET 2016

DE LA BOURGEOISIE

Le budget de la bourgeoisie, prévoit uniquement un léger excédent de recettes de fonctionnement de Fr. 3 300.-. Aucun investissement n'est prévu pour le prochain exercice.

A l'unanimité les budgets de fonctionnement et d'investissements sont approuvés tels que présentés.

M. le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée. Le Conseil communal prendra les mesures adéquates pour respecter autant que possible ces budgets.

5. PRÉSENTATION DU PLAN FINANCIER

2016-2019

M. le président présente ensuite le plan quadriennal des investissements pour les années 2016 à 2019 et commente les principaux travaux nécessaires et indispensables pour ces prochaines années.

Les investissements se situeront surtout au niveau de la rénovation et le réaménagement de la rue centrale de Pra qui grèvera lourdement les finances communales ces prochaines années. Pour parvenir à cette réalisation, il sera absolument nécessaire de trouver de nouvelles sources de financement faute de quoi il sera très difficile voire impossible de réaliser ce projet.

Le budget 2016 et la planification 2017-2019 témoignent de la volonté du Conseil communal d'améliorer les infrastructures communales tout en voulant absolument maintenir une saine gestion des finances publiques.

Le plan financier ne devant faire l'objet que d'une simple présentation, il n'est pas soumis à l'approbation de l'Assemblée.

RÉSULTAT	Comptes 2014	Budget 2015	Budget 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Plan financier 2019
Prévision compte de fonctionnement						
Total des charges financières	2'866'573	2'856'220	2'971'140	3'000'000	3'005'000	3'010'000
Evolution		-10'353	114'920	28'860	5'000	5'000
Evolution en %		-0.4%	4.0%	1.0%	0.2%	0.2%
Total des revenus financiers	3'493'326	3'310'250	3'450'150	3'460'000	3'465'000	3'470'000
Evolution		-183'076	139'900	9'850	5'000	5'000
Evolution en %		-5.2%	4.2%	0.3%	0.1%	0.1%
Marge d'autofinancement	626'753	454'030	479'010	460'000	460'000	460'000
Amortissements ordinaires	495'084	432'800	441'000	430'000	550'000	600'000
Excédent revenus (+) charges (-)	131'668	21'230	38'010	30'000	-90'000	-140'000

RÉSULTAT	Comptes 2014	Budget 2015	Budget 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Plan financier 2019
Prévision compte des investissements						
Total des dépenses	1'411'034	700'000	1'032'000	1'765'000	2'580'000	180'000
		-711'034	332'000	733'000	815'000	-2'400'000
		-50.4%	47.4%	71.0%	46.2%	-93.0%
Total des recettes	569'230	560'000	300'000	290'000	1'040'000	40'000
		-9'230	-260'000	-10'000	750'000	-1'000'000
		-1.6%	-46.4%	-3.3%	258.6%	-96.2%
Investissements nets	841'804	140'000	732'000	1'475'000	1'540'000	140'000
Financement des investissements						
Report des investissements nets	841'804	140'000	732'000	1'475'000	1'540'000	140'000
Marge d'autofinancement	626'753	454'030	479'010	460'000	460'000	460'000
Excédent (+) découvert (-) de financement	-215'051	314'030	-252'990	-1'015'000	-1'080'000	320'000

TAUX 2016

Sur proposition du Conseil communal, l'Assemblée décide, à l'unanimité des membres présents, de maintenir le taux d'indexation des revenus imposables à 110% pour l'année fiscale 2016.

M. le président informe l'Assemblée que les autres taux suivants, de la compétence du Conseil communal, sont également maintenus pour l'année 2016, à savoir :

- le coefficient d'impôt à 1.2
- l'impôt personnel à Fr. 12.–
- la taxe sur les chiens à Fr. 150.–

6. DIVERS

Dans les divers, seule une proposition relative à la mise à disposition par la commune de gravier de salage émane de l'Assemblée.

La parole n'étant plus utilisée par le public, M. le président, tout en souhaitant

d'agréables fêtes de fin d'année, met un terme à cette Assemblée, remercie une dernière fois les membres présents pour leur participation constructive et clôt officiellement la séance à 20 h 30.

Il invite l'assistance à rester dans la salle et de continuer la discussion devant un verre offert par la commune.



COMPTES DE L'EXERCICE 2015

Le Conseil communal a l'honneur, conformément aux dispositions de l'art. 7a de la Loi sur les communes et de l'ordonnance sur la gestion financière des communes, de vous présenter les comptes de la Commune et de la Bourgeoisie pour l'année 2015. Ces comptes ont été présentés à l'organe de contrôle, la fiduciaire Nofival SA, et entérinés par le Conseil communal en séance ordinaire du 2 mai 2016. Dans sa volonté de présenter la situation financière de la commune de manière claire et transparente, ces derniers peuvent être consultés ou téléchargés dans leur intégralité sur le site internet de la Commune de Veysonnaz.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Suite au désir du Conseil communal de maintenir une gestion mesurée des charges de fonctionnement et grâce à la bonne situation des entrées fiscales, le résultat des comptes de fonctionnement laisse apparaître une certaine stabilité par rapport à l'exercice 2014. L'excédent de revenus après amortissement comptable se monte à Fr. 109 318.78 alors qu'il était légèrement supérieur en 2014 (Fr. 131 668.24). La marge d'autofinancement a passé de Fr. 626 752.59 en 2014 à Fr. 525 389.93.

Au niveau des comptes de fonctionnement, nous vous faisons part ci-après des principaux écarts constatés entre les deux derniers exercices comptables :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Augmentation des dépenses de Fr. 11 551.– et des recettes de Fr. 12 223.– qui proviennent exclusivement d'une correction de ventilation comptable suite à la répartition des coûts du chauffage centralisé entre la commune et la paroisse.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Diminution des dépenses de Fr. 11 620.– et des recettes de Fr. 5 390.– résultant uniquement d'une diminution du nombre de nouvelles constructions à relever dans le cadre de la conservation du cadastre, coûts partiellement refacturés aux propriétaires.

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Augmentation des dépenses de Fr. 51 302.– provenant d'une hausse de la contribution à verser au Canton pour les élèves de primaires et secondaires suite à des rattrapages sur l'année 2014 et à une augmentation sensible du nombre d'élèves.

SANTÉ

Pour ce dicastère les coûts ont doublé à cause de nouvelles charges imputées et décidées par le Canton. Il s'agit d'une part d'une nouvelle charge de Fr. 14 971.05.– versée pour le financement du dispositif pré-hospitalier (urgence), et d'autre part par une augmentation de notre participation au Centre médico-social subrégional de Sion pour Fr. 22 656.–.

PRÉVOYANCE SOCIALE

Suite à une nouvelle contribution aux soins des personnes résidant dans les EMS, une augmentation de Fr. 47 384.– est enregistrée dans ce dicastère. A relever que suite à une nouvelle répartition des frais entre communes et canton pour les questions liées à l'assistance sociale individuelle, la charge communale a diminuée de Fr. 25 000.– environ.

PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

Suite à l'application des nouveaux règlements relatifs aux taxes annuelles, pour la première fois, les comptes sont intégralement autofinancés, c'est-à-dire que les charges sont totalement payées par les taxes encaissées. Selon les obligations légales en matière de comptabilisation, les excédents encaissés sont attribués à des comptes de financement spéciaux au bilan. Ces réserves seront utilisées lors des prochains exercices pour la rénovation ou l'entretien des réseaux.

FINANCES ET IMPÔTS

Accroissement des dépenses de Fr. 12 000.– consécutif à un réajustement des provisions pour des créances fiscales.

Les recettes fiscales ont progressé de Fr. 112 000.– suite à des taxations tardives au niveau de l'impôt sur la fortune (Fr. 133 374.–) et de l'impôt foncier de personnes physiques (Fr. 55 142.–). Cet effet est atténué par une diminution de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales (- Fr. 113 422.–).

COMPTES D'INVESTISSEMENTS

Le niveau des dépenses d'investissements bruts a diminué de moitié entre 2014 et 2015 (de Fr. 1 411 033.– à Fr. 744 504.95).

Les principales dépenses d'investissements ont été réalisées sur les objets suivants :

- la réfection de la salle de gym (sol + vitrages isolants) (Fr. 74 844.–)
- la mise à jour de l'éclairage public aux normes LED (Fr. 118 941.–)
- la continuation des travaux d'assainissement du collecteur du Larrey (Fr. 161 801.55)
- l'installation d'un nouveau columbarium (Fr. 63 031.–)
- la participation communale aux travaux de construction des routes cantonales comprenant notamment l'élargissement de la route de Nendaz à Chandoline et le trottoir sur la route de Tierpeu (Fr. 118 941.–)

Les recettes d'investissements atteignent exceptionnellement le montant de Fr. 1 035 834.80 et se composent essentiellement :

- de l'appel à contribution final auprès des propriétaires du remembrement du Pranu (Fr. 626 978.25)
- de la vente de deux parcelles à construire dans le secteur du remembrement du Pranu (Fr. 160 440.–)
- de subventions cantonales pour le chauffage centralisé (Fr. 52 780.–)
- de subventions cantonales pour les travaux d'assainissement du collecteur du Larrey (Fr. 78 750.–)
- des taxes de raccordement (Fr. 71 980.–).

Les investissements nets 2015 affichent donc un excédent de recettes de Fr. 291 329.85.

FINANCEMENT

Cet excédent de recettes sur les investissements 2015, de Fr. 291 329.85, ajoutés à la marge d'autofinancement de Fr. 525 389.83 produisent un excédent de financement de Fr. 816 719.78.

CONCLUSIONS

Les comptes 2015 de la Municipalité se bouclent sur une situation positive avec un excédent de revenus de Fr. 109 318.78 alors

que le budget prévoyait un excédent de Fr. 21 230.-. La fortune nette s'élève désormais à Fr. 1 625 548.76 contre Fr. 1 517 229.98 au 31.12.2014.

Du fait de l'excédent de recettes d'investissements, les résultats de cet exercice permettent de réduire singulièrement l'endettement net par habitant de Fr. 3 175.- à Fr. 1 512.-, ce qui correspond à un endettement faible selon les normes fixées par le Canton.

Si l'on se réfère aux cinq indicateurs financiers utilisés par toutes les communes valaisannes pour juger de leur capacité financière, la situation de Veysonnaz peut

être qualifiée de bonne. Seul l'indicateur relatif à la capacité d'autofinancement (4 sur 5) n'atteint pas la note maximale de 5 sur 5.

Cette évolution favorable conforte le Conseil communal dans les options retenues et la nécessité de poursuivre les investissements afin de maintenir la qualité des services et des infrastructures.

Le Conseil communal réaffirme sa volonté de maintenir une gestion équilibrée des moyens mis à disposition et, fort de la confiance et du soutien de l'ensemble de la population, vous propose d'approuver les comptes de l'exercice 2015.

APERÇU DU COMPTE ADMINISTRATIF

		COMPTE 2014	BUDGET 2015	COMPTE 2015
COMPTE DE FONCTIONNEMENT				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- fr.	2'866'573.18	2'856'220.00	3'245'834.85
Revenus financiers	+ fr.	3'493'325.77	3'310'250.00	3'771'224.78
Marge d'autofinancement	= fr.	626'752.59	454'030.00	525'389.93
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement	+ fr.	626'752.59	454'030.00	525'389.93
Amortissements ordinaires	- fr.	495'084.35	432'800.00	416'071.15
Excédent de revenus	= fr.	131'668.24	21'230.00	109'318.78
COMPTE DES INVESTISSEMENTS				
Dépenses	+ fr.	1'411'033.90	700'000.00	744'504.95
Recettes	- fr.	569'230.15	560'000.00	1'035'834.80
Investissements nets	= fr.	841'803.75	140'000.00	
Investissements nets (négatifs)	= fr.			291'329.85
FINANCEMENT				
Marge d'autofinancement	+ fr.	626'752.59	454'030.00	525'389.93
Investissements nets	- fr.	841'803.75	140'000.00	-
Investissements nets (négatifs)	+ fr.	-	-	291'329.85
Insuffisance de financement	= fr.	215'051.16	-	-
Excédent de financement	= fr.	-	314'030.00	816'719.78



COMPTE DE FONCTIONNEMENT

COMPTE DE FONCTIONNEMENT SELON LES TÂCHES

	COMPTE 2014		BUDGET 2015		COMPTE 2015	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0 Administration générale	342'643.28	75'509.00	370'230.00	67'800.00	354'195.25	87'732.20
1 Sécurité publique	210'868.60	61'639.05	196'300.00	54'300.00	199'247.70	56'248.55
2 Enseignement et formation	499'825.65	64'783.10	464'300.00	74'200.00	551'128.45	74'713.25
3 Culture, loisirs et culte	187'009.80	7'700.00	163'370.00	6'500.00	178'757.30	7'000.00
4 Santé	46'119.35	-	66'500.00	-	88'830.05	-
5 Prévoyance sociale	496'498.25	181'758.80	485'150.00	152'500.00	530'083.85	201'974.90
6 Trafic	821'594.60	202'721.45	755'280.00	166'800.00	801'822.95	165'840.00
7 Protection et aménagement de l'environnement, y.c. eau, égouts, déchets	533'564.50	514'887.20	556'040.00	548'000.00	683'814.30	670'629.35
8 Economie publique, yc services industriels	113'428.25	-	105'200.00	500.00	120'596.80	-
9 Finances et impôts	110'105.25	2'384'327.17	126'650.00	2'239'650.00	153'429.35	2'507'086.53
Total des charges et des revenus	3'361'657.53	3'493'325.77	3'289'020.00	3'310'250.00	3'661'906.00	3'771'224.78
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	131'668.24		21'230.00		109'318.78	

COMPTE DE FONCTIONNEMENT SELON LES NATURES

	COMPTE 2014		BUDGET 2015		COMPTE 2015	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
30 Charges de personnel	699'257.65		689'170.00		697'257.35	
31 Biens, services et marchandises	661'827.03		645'000.00		772'194.80	
32 Intérêts passifs	62'287.10		75'000.00		71'286.65	
33 Amortissements	527'932.60		469'800.00		481'496.65	
34 Parts à des contributions sans affectation	11'043.20		11'000.00		10'342.75	
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	464'507.10		483'950.00		479'970.90	
36 Subventions accordées	623'494.05		638'200.00		714'887.80	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Attributions aux financements spéciaux	-		-		156'424.80	
39 Imputations internes	311'308.80		276'900.00		278'044.30	
40 Impôts		2'203'714.16		2'061'500.00		2'316'168.65
41 Patentes et concessions		40'320.46		43'000.00		42'735.11
42 Revenus des biens		84'749.20		68'300.00		92'125.77
43 Contributions		688'316.00		679'600.00		855'904.20
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation		29'333.55		32'350.00		32'767.70
45 Restitutions de collectivités publiques		91'429.30		104'000.00		107'211.40
46 Subventions		44'154.30		44'600.00		46'267.65
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		-		-		-
49 Imputations internes		311'308.80		276'900.00		278'044.30
Total des charges et des revenus	3'361'657.53	3'493'325.77	3'289'020.00	3'310'250.00	3'661'906.00	3'771'224.78
Excédent de revenus	131'668.24		21'230.00		109'318.78	

COMPTE DE FONCTIONNEMENT
DÉTAILLÉ

	COMPTES 2014		BUDGET 2015		COMPTES 2015	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
0 ADMINISTRATION GENERALE	342'643.28	75'509.00	370'230.00	67'800.00	354'195.25	87'732.20
011 LEGISLATIF	10'549.60	-	14'000.00	-	16'380.95	-
012 EXECUTIF	23'236.20	-	26'200.00	-	23'822.80	-
029 ADMINISTRATION GENERALE	258'378.98	74'709.00	281'500.00	66'300.00	264'635.15	74'317.20
090 BATIMENTS ADMINISTRATIFS	50'478.50	800.00	48'530.00	1'500.00	49'356.35	13'415.00
1 SECURITE PUBLIQUE	210'868.60	61'639.05	196'300.00	54'300.00	199'247.70	56'248.55
100 CADASTRE, POIDS ET MESURES	30'775.35	12'466.00	19'200.00	4'400.00	14'861.00	9'091.60
102 CONTROLE HABITANTS-BUREAU ETRANGERS	37'887.15	17'448.30	32'000.00	16'400.00	36'418.25	14'665.50
113 POLICE INTERCOMMUNALE	39'791.90	6'826.00	45'000.00	7'500.00	49'805.25	7'736.00
122 CHAMBRE PUPILLAIRE ET TUTELAIRE	9'831.05	-	8'000.00	-	9'990.40	-
140 POLICE DU FEU	63'619.20	24'898.75	65'000.00	26'000.00	63'408.50	24'755.45
160 PROTECTION CIVILE	28'963.95	-	27'100.00	-	24'764.30	-
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	499'825.65	64'783.10	464'300.00	74'200.00	551'128.45	74'713.25
210 ECOLE PRIMAIRE	348'310.75	1'185.00	306'800.00	4'500.00	363'785.80	2'155.80
211 CYCLE D'ORIENTATION	20'841.90	-	30'000.00	-	55'948.80	-
213 COLLEGES CANTONAUX	-	-	4'500.00	2'350.00	5'990.00	2'995.00
219 AUTRES TACHES LIEES AUX ECOLES PUBLIQUES	120'226.00	59'674.00	117'300.00	66'000.00	118'923.80	67'794.95
220 ECOLES SPECIALISESES	2'788.80	-	2'700.00	-	2'850.05	-
239 AUTRES TACHES LIEES A LA FORMATION	7'658.20	3'924.10	3'000.00	1'350.00	3'630.00	1'767.50
3 CULTURE, LOISIRS ET CULTE	187'009.80	7'700.00	163'370.00	6'500.00	178'757.30	7'000.00
303 SOCIETES LOCALES	4'262.50	-	5'720.00	-	4'680.70	-
309 AUTRES TACHES CULTURELLES	21'567.20	5'800.00	39'300.00	5'500.00	28'971.55	5'100.00
330 PARCS PUBLICS ET CHEMINS PEDESTRES	2'293.35	-	2'100.00	-	2'065.60	-
340 PLACES DE SPORTS	82'002.30	-	40'700.00	-	66'923.25	-
390 EGLISE CATHOLIQUE ROMAINE	75'884.45	1'900.00	74'250.00	1'000.00	75'216.20	1'900.00
391 EGLISE REFORMEE EVANGELIQUE	1'000.00	-	1'300.00	-	900.00	-
4 SANTE	46'119.35	-	66'500.00	-	88'830.05	-
440 CENTRE MEDICO-SOCIAL REGIONAL	38'000.00	-	42'000.00	-	60'656.85	-
450 LUTTE CONTRE LES MALADIES	-	-	1'500.00	-	1'417.50	-
460 PROPHYLAXIE DENTAIRE	8'119.35	-	8'000.00	-	11'784.65	-
490 AUTRES DEPENSES DE SANTE	-	-	15'000.00	-	14'971.05	-
5 PREVOYANCE SOCIALE	496'498.25	181'758.80	485'150.00	152'500.00	530'083.85	201'974.90
530 PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES AVS ET AI	30'646.95	-	30'000.00	-	26'846.95	-
540 PROTECTION DE LA JEUNESSE	-	-	14'000.00	-	-	-
541 GARDERIE D'ENFANTS, CRECHES, UAPE	257'368.60	141'662.60	221'900.00	119'000.00	272'640.60	173'462.45
550 HANDICAPES	58'062.95	-	55'500.00	-	50'281.85	-
570 ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX	-	-	30'000.00	-	47'384.70	-
580 ASSISTANCE SOCIALE INDIVIDUELLE	78'994.55	36'488.20	59'200.00	30'000.00	57'712.55	25'042.45
582 FONDS CANTONAL POUR L'EMPLOI	8'327.00	-	7'800.00	-	7'123.95	-
589 AUTRES TACHES D'ASSISTANCE	63'098.20	3'608.00	66'750.00	3'500.00	68'093.25	3'470.00
6 TRAFIC	821'594.60	202'721.45	755'280.00	166'800.00	801'822.95	165'840.00
610 ROUTES CANTONALES	172'474.05	-	178'900.00	-	176'514.45	-
620 RESEAU DES ROUTES COMMUNALES	256'795.55	-	197'900.00	-	246'079.55	-
622 ATELIERS	1'854.00	-	1'680.00	-	1'631.85	-
650 ENTREPRISES DE TRAFIC REGIONAL	33'083.15	-	32'500.00	-	33'227.65	-
690 AUTRES TACHES RELATIVES AU TRAFIC	357'387.85	202'721.45	344'300.00	166'800.00	344'369.45	165'840.00
7 PROTECTION ET AMENAG. ENVIRONNEMENT	533'564.50	514'887.20	556'040.00	548'000.00	683'814.30	670'629.35
700 APPROVISIONNEMENT ET ALIMENTATION EN EAU	75'477.90	99'244.55	95'650.00	100'000.00	191'925.65	191'925.65
710 ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES	42'073.10	214'778.60	31'250.00	160'000.00	100'984.55	180'173.05
711 STATION D'EPURATION DES EAUX USEES	95'873.70	-	95'200.00	-	78'520.55	-
713 EVACUATION DES EAUX DE SURFACE	653.10	-	14'000.00	-	667.95	-
720 GESTION DES DECHETS	75'089.15	174'344.05	75'350.00	270'000.00	92'803.30	272'320.55
721 USINE D'INCINERATION DES ORDURES MENAGER	183'138.40	600.00	190'000.00	-	179'813.35	296.10
740 CIMETIERES, CREMATOIRES, COLUMBARIUM	8'334.70	-	10'790.00	-	7'107.05	-
790 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	52'924.45	25'920.00	40'800.00	18'000.00	31'991.90	25'914.00
792 CONSTRUCTION DE LOGEMENTS	-	-	3'000.00	-	-	-
8 SERVICES ECONOMIQUES	113'428.25	-	105'200.00	500.00	120'596.80	-
800 AGRICULTURE	14'984.45	-	15'300.00	-	16'644.15	-
801 IRRIGATION	18'594.95	-	12'200.00	-	14'596.15	-
810 SYLVICULTURE EN GENERAL	-	-	4'000.00	500.00	2'000.00	-
830 SOCIETE DE DEVELOPPEMENT	79'848.85	-	73'700.00	-	87'356.50	-
9 FINANCES ET IMPOTS	110'105.25	2'384'327.17	126'650.00	2'239'650.00	153'429.35	2'507'086.53
900 IMPOTS PERSONNES PHYSIQUES	46'854.45	1'927'000.26	50'150.00	1'926'500.00	61'195.80	2'132'920.45
901 IMPOTS PERSONNES MORALES	-	276'713.90	-	135'000.00	-	183'248.20
909 AUTRES IMPOTS	963.70	-	500.00	-	2'242.95	-
920 PEREQUATION FINANCIERE	-	28'683.00	-	31'500.00	-	31'673.00
932 PART DES COMMUNES AUX REGALES ET PATENTE	-	40'770.46	-	43'350.00	-	43'464.71
940 INTERETS	62'287.10	69'879.20	76'000.00	52'800.00	73'290.60	77'135.77
942 IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	-	-	-	-	16'700.00	-
999 AUTRES POSTES NON VENTILEES	-	41'079.80	-	50'000.00	-	38'279.30
TOTAL DES DEPENSES ET DES RECETTES	3'361'657.53	3'493'325.77	3'289'020.00	3'310'250.00	3'661'906.00	3'771'224.78
Excédent de revenus	131'668.24	-	21'230.00	-	109'318.78	-



COMPTE DES INVESTISSEMENTS

COMPTE DES INVESTISSEMENTS SELON LES TÂCHES

	COMPTE 2014		BUDGET 2015		COMPTE 2015	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
0 Administration générale	231'932.00	-	50'000.00	-	20'000.00	160'440.00
1 Sécurité publique	-	-	-	-	-	-
2 Enseignement et formation	609'109.10	120'000.00	15'000.00	-	74'484.45	54'886.00
3 Culture, loisirs et culte	52'058.65	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	24'735.00	50'739.90	-	20'000.00	-	5'088.55
6 Trafic	344'200.35	-	375'000.00	-	374'236.90	517'710.00
7 Protection et aménagement de l'environnement, y.c. eau, égouts, déchets	148'998.80	398'490.25	260'000.00	540'000.00	275'783.60	297'710.25
8 Économie publique, yc services industriels	-	-	-	-	-	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	1'411'033.90	569'230.15	700'000.00	560'000.00	744'504.95	1'035'834.80
Excédent de dépenses	-	841'803.75	-	140'000.00	-	-
Excédent de recettes	-	-	-	-	291'329.85	-

COMPTE DES INVESTISSEMENTS SELON LES NATURES

	COMPTE 2014		BUDGET 2015		COMPTE 2015	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
50 Investissements propres	1'275'973.35	-	570'000.00	-	620'262.90	-
52 Prêts et participations permanentes	-	-	-	-	-	-
56 Subventions accordées	76'349.75	-	130'000.00	-	118'941.05	-
57 Subventions redistribuées	-	-	-	-	-	-
58 Autres dépenses activables	58'710.80	-	-	-	5'301.00	-
60 Transferts au patrimoine financier	-	-	-	-	-	160'440.00
61 Contributions de tiers	-	205'748.20	-	540'000.00	-	698'960.25
62 Remboursement de prêts et participations permanentes	-	-	-	-	-	-
63 Facturation à des tiers	-	153'600.00	-	-	-	2'106.00
64 Remboursement de subventions acquises	-	-	-	-	-	20'000.00
66 Subventions acquises	-	209'881.95	-	20'000.00	-	154'328.55
67 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	1'411'033.90	569'230.15	700'000.00	560'000.00	744'504.95	1'035'834.80
Excédent de dépenses	-	841'803.75	-	140'000.00	-	-
Excédent de recettes	-	-	-	-	291'329.85	-

COMPTE DES INVESTISSEMENTS DÉTAILLÉ

	COMPTE 2014		BUDGET 2015		COMPTE 2015	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
0 ADMINISTRATION GENERALE	20'000.00	160'440.00	50'000.00	-	231'932.00	-
090 BATIMENTS ADMINISTRATIFS	20'000.00	160'440.00	50'000.00	-	231'932.00	-
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	74'484.45	54'886.00	15'000.00	-	609'109.10	120'000.00
210 ECOLE PRIMAIRE	74'484.45	54'886.00	15'000.00	-	609'109.10	120'000.00
3 CULTURE, LOISIRS ET CULTE	-	-	-	-	52'058.65	-
340 PLACES DE SPORTS	-	-	-	-	52'058.65	-
5 PREVOYANCE SOCIALE	-	5'088.55	-	20'000.00	24'735.00	50'739.90
541 GARDERIE D'ENFANTS, CRECHES	-	5'088.55	-	20'000.00	24'735.00	50'739.90
6 TRAFIC ET TRAVAUX PUBLICS	374'236.90	517'710.00	375'000.00	-	344'200.35	-
610 ROUTES CANTONALES	118'941.05	17'710.00	130'000.00	-	76'349.75	-
620 RESEAU DES ROUTES COMMUNALES	219'295.85	500'000.00	245'000.00	-	267'850.60	-
690 AUTRES TACHES RELATIVES AU TRAFIC	36'000.00	-	-	-	-	-
7 PROTECTION ET AMENAG. ENVIRONNEMENT	275'783.60	297'710.25	260'000.00	540'000.00	148'998.80	398'490.25
700 APPROVISIONNEMENT ET ALIMENTATION EN EAU	-	-	20'000.00	20'000.00	32'971.40	91'978.85
710 ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES	161'801.55	150'732.00	140'000.00	20'000.00	48'563.20	251'236.35
711 STATION D'EPURATION DES EAUX USEES	22'413.60	-	-	-	-	-
720 TRAITEMENT DES DECHETS	23'235.95	-	50'000.00	-	8'753.40	20'000.00
740 CIMETIERES, CREMATOIRES, COLUMBARIUM	63'031.50	20'000.00	50'000.00	-	-	-
790 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	5'301.00	126'978.25	-	500'000.00	58'710.80	35'275.05
TOTAL DES DEPENSES ET DES RECETTES	1'411'033.90	569'230.15	700'000.00	560'000.00	744'504.95	1'035'834.80
EXCEDENT DE DEPENSES	-	841'803.75	-	140'000.00	-	-
EXCEDENT DE RECETTES	-	-	-	-	291'329.85	-

APERÇU DU BILAN
ET DU FINANCEMENT

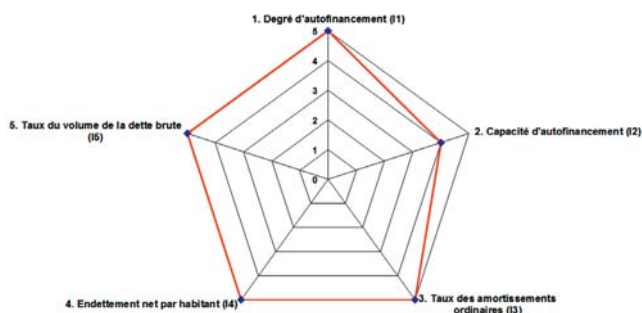
	ETAT AU 31.12.2014	ETAT AU 31.12.2015
1 Actif	7'179'164.53	7'264'540.76
Patrimoine financier	2'746'062.53	3'538'839.76
10 Disponibilités	890'066.43	1'583'842.39
11 Avoirs	749'614.53	1'024'054.87
12 Placements	678'125.00	666'425.00
13 Actifs transitoires	428'256.57	264'517.50
Patrimoine administratif	4'433'102.00	3'725'701.00
14 Investissements propres	3'854'102.00	3'113'701.00
15 Prêts et participations permanentes	-	-
16 Subventions d'investissement	579'000.00	612'000.00
17 Autres dépenses activables	-	-
Financements spéciaux	-	-
18 Avances aux financements spéciaux	-	-
Découvert	-	-
19 Découvert du bilan	-	-
2 Passif	7'179'164.53	7'264'540.76
Engagement	4'635'463.85	4'455'096.50
20 Engagements courants	115'146.10	346'077.10
21 Dettes à court terme	1'100'000.00	1'100'000.00
22 Dettes à moyen et à long terme	2'336'065.00	2'138'765.00
23 Engagements envers des entités particulières	-	-
24 Provisions	55'000.00	67'000.00
25 Passifs transitoires	1'029'252.75	803'254.40
Financements spéciaux	1'026'470.70	1'182'895.50
28 Engagements envers les financements spéciaux	1'026'470.70	1'182'895.50
Fortune	1'517'229.98	1'626'548.76
29 Fortune nette	1'517'229.98	1'626'548.76



APERÇU DES INDICATEURS FINANCIERS

1. Degré d'autofinancement (I1)	2014	2015	Moyenne
(Autofinancement en pour cent de l'investissement net)	74.5%	invest. nég.	209.3%
Valeurs indicatives	I1 ≥ 100% 80% ≤ I1 < 100% 60% ≤ I1 < 80% 0% ≤ I1 < 60% I1 < 0%	5 - très bien 4 - bien 3 - satisfaisant (à court terme) 2 - insuffisant 1 - très mauvais	
2. Capacité d'autofinancement (I2)	2014	2015	Moyenne
(Autofinancement en pour cent des revenus financiers)	19.7%	15.0%	17.3%
Valeurs indicatives	I2 ≥ 20% 15% ≤ I2 < 20% 8% ≤ I2 < 15% 0% ≤ I2 < 8% I2 < 0%	5 - très bien 4 - bien 3 - satisfaisant 2 - insuffisant 1 - très mauvais	
3. Taux des amortissements ordinaires (I3)	2014	2015	Moyenne
(Amortissements ordinaires en % du PA à amortir)	10.0%	10.0%	10.0%
Valeurs indicatives	I3 ≥ 10% 8% ≤ I3 < 10% 5% ≤ I3 < 8% 2% ≤ I3 < 5% I3 < 2%	5 - amort. suffisants 4 - amort. moyens (à court terme) 3 - amort. faibles 2 - amort. insuffisants 1 - amort. nettement insuffisants	
3.2 Taux global des amortissements	2014	2015	Moyenne
(Amort. + solde compte fonct. en % du PA à amortir + découvert)	12.7%	12.7%	12.7%
4. Endettement net par habitant (I4)	2014	2015	Moyenne
(Dette brute moins PF réalisable par habitant) 1026	3175	1512	2336
Valeurs indicatives	I4 < 3'000 3'000 ≤ I4 < 5'000 5'000 ≤ I4 < 7'000 7'000 ≤ I4 < 9'000 I4 ≥ 9'000	5 - endettement faible 4 - endettement mesuré 3 - endettement important 2 - endettement très important 1 - endettement excessif	
5. Taux du volume de la dette brute (I5)	2014	2015	Moyenne
(Dette brute en % des revenus financiers)	145.7%	127.5%	136.2%
Valeurs indicatives	I5 < 150% 150% ≤ I5 < 200% 200% ≤ I5 < 250% 250% ≤ I5 < 300% I5 ≥ 300%	5 - très bien 4 - bien 3 - satisfaisant 2 - insuffisant 1 - mauvais	

GRAPHIQUE DES INDICATEURS - MOYENNE DES ANNÉES 2014 ET 2015



DOSSIER NOUVEAUX RÈGLEMENT

RÈGLEMENT D'APPLICATION RELATIF AUX TAXES DE SÉJOUR

Après plusieurs mois de travail et de consultation, le conseil communal et la société de développement de Veysonnaz ont pu constater avec une grande satisfaction l'intérêt que portent les propriétaires de résidences secondaires au développement infrastructurel de notre commune. Ainsi, nous proposerons lors de la prochaine assemblée primaire de mettre en place le règlement relatif à la forfaitisation de la taxe de séjour.

Celui-ci, par une contribution supplémentaire importante mais indispensable de la part des propriétaires de résidences secondaires, permettra à votre collectivité d'assumer des investissements majeurs à vocation touristique. Ainsi, par un engagement partagé de la collectivité et des propriétaires de résidences secondaires, nous pourrions maintenir une compétitivité de notre produit touristique.

RÈGLEMENT D'APPLICATION RELATIF À LA TAXE DE PROMOTION TOURISTIQUE

La promotion d'un produit touristique tel que le nôtre réclame des moyens financiers toujours plus importants. Actuellement, ces moyens, basés sur la taxe d'hébergement, sont largement inférieurs à ceux de régions comparables au niveau touristique. Pour améliorer cette situation et proposer des actions marketing et de représentations plus larges et efficaces, nous aurons besoin d'une contribution de l'ensemble des milieux entrepreneuriaux concernés par le tourisme sur notre commune.

Par cette vision, nous pourrions optimiser la promotion de notre produit touristique et favoriserons des contributions de chacun des acteurs concernés par le tourisme. Les propriétaires de résidences secondaires soutiendront une participation aux infrastructures, les acteurs locaux une participation au marketing et l'administration communale contribuera toujours sur les deux aspects. Ce cofinancement raisonnable favorisera le succès de notre destination.

RÈGLEMENT POUR L'UTILISATION DU CIMETIÈRE ET DU COLUMBARIUM

La nouvelle infrastructure du columbarium qui a pris place à l'arrière de l'église depuis novembre 2015 répond à un besoin croissant de la population qui recourt de plus en plus à la crémation. Dans ce cadre, la commune a également décidé d'entreprendre les démarches pour se doter d'un règlement fixant l'organisation et les principes d'utilisation du cimetière et du columbarium. Le but du présent règlement est de veiller la tranquillité et la dignité de ces lieux de recueillement. Il règle notamment les questions liées à l'organisation, à l'accès et à l'ordre, aux services funéraires et d'inhumation, aux sépultures et monuments.

Il sera présenté à l'assemblée primaire du mois de juin 2016 et entrera en vigueur dès son acceptation et sa validation par le Conseil d'Etat.

Ces trois règlements sont consultables auprès de l'administration communale, ou sur le site internet de la Commune.



DOSSIER ÉDUCATION ET FORMATION

ASPECTS PRATIQUES

RENTRÉE SCOLAIRE 2016-2017

Pour rappel, avec l'entrée en vigueur de la Loi sur l'Enseignement Primaire (LEP) et de son ordonnance (OLEP) le 1^{er} août 2015, l'organisation de l'école primaire a été modifiée. Les changements apportés à la rentrée précédente résident notamment dans la dénomination des classes et la réorganisation complète de la semaine d'école des élèves. Cette réorganisation sera bien entendu maintenue et reprise à la rentrée 2016.

DES CHANGEMENTS DANS LES DÉNOMINATIONS DES DEGRÉS

Pour rappel, la dénomination école « enfantine » a disparu. Désormais, la première année de scolarité correspond à la 1H et la terminologie est reprise pour chaque nouveau degré selon le tableau ci-dessous :

	CYCLE 1				CYCLE 2				CYCLE 3		
Ancienne dénomination	1E	2E	1P	2P	3P	4P	5P	6P	1CO	2CO	3CO
Nouvelle dénomination	1H	2H	3H	4H	5H	6H	7H	8H	9CO	10CO	11CO

DES CHANGEMENTS DANS L'ÂGE D'ENTRÉE À L'ÉCOLE OBLIGATOIRE

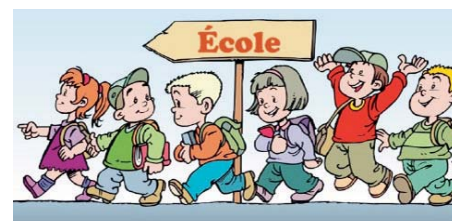
L'âge d'entrée à l'école obligatoire a connu également des changements selon les dates suivantes :

- Année scolaire 2016-2017 : du 01.09.2011 au 31.07.2012
- Année scolaire 2017-2018 et suivantes : 01.08.2012 au 31.07.2013

DES CHANGEMENTS DANS LE TEMPS-ÉLÈVES

Les élèves sont scolarisés selon le nombre de périodes (= 45 minutes) hebdomadaires suivant :

- 1H : 12 périodes réparties en principe sur 4 demi-journées
- 2H : 24 périodes réparties en principe sur 8 demi-journées
- 3H et 4H : 28 périodes réparties sur 8 demi-journées
- 5H à 8H : 32 périodes réparties sur 9 demi-journées



HORAIRES 1H À 8H POUR VEYSONNAZ

	1H (1 ^{re} enfantine)	2H (2 ^e enfantine)	3-4H (1P à 2P)	5-8H (3P à 6P)
MATIN				
Début	9h	9h	8h15	8h15
Récréation	9h45	9h45	9h45	9h45
Fin	11h35	11h35	11h35	11h35
APRÈS-MIDI				
Début	13h30	13h30	13h30	13h30
Récréation	15h	15h	15h	15h
Fin	16h05	16h05	16h05	16h05
DEMI-JOURNÉES				
	½ journées d'école :	½ journées d'école :	½ journées de congé :	
	Lundi matin	Lundi matin	Mercredi matin	
	Mardi matin	Lundi après-midi		
	Jeudi matin	Mardi matin		
	Jeudi après-midi	Mardi après-midi		
	Vendredi matin	Jeudi après-midi		
		Vendredi matin		
		Vendredi après-midi		

M^{me} Gisèle Schoepfer, enseignante ACM depuis 1994 à Veysonnaz a fait valoir son droit à la retraite à la fin de l'année scolaire 2015-2016. Le Conseil communal de Veysonnaz la remercie pour son engagement auprès de nos élèves et lui souhaite une bonne retraite.

Pour rappel, depuis la rentrée scolaire 2014-2015, une direction des écoles intercommunale Nendaz-Veysonnaz a été mise en place pour répondre aux exigences cantonales. Les parents sont invités à se référer directement aux membres de la direction pour tout ce qui a trait à la scolarité de leurs enfants (027 289 58 00). Jérôme Fournier, enseignant du centre scolaire de Veysonnaz, exerce la fonction d'adjoint à la direction des écoles.

HORAIRES DES TRANSPORTS SCOLAIRES

	Départ matin	Retour midi	Départ après-midi	Retour après-midi
ECOLE PRIMAIRE				
Veysonnaz station	07.55	11.55	13.10	16.25
Clèbes	08.00	11.50	13.15	16.20
Veysonnaz village	08.05	11.45	13.20	16.15
CYCLE D'ORIENTATION				
Veysonnaz station	07.25	11.55	13.10	16.55
Clèbes	07.30	11.50	13.15	16.50
Veysonnaz village	07.35	11.45	13.20	16.45
Basse-Nendaz	07.45	11.35	13.30	16.35

PLAN DE SCOLARITÉ 2016-2017

Ouverture des classes le jeudi 18 août 2016 le matin

Fermeture des classes le vendredi 23 juin 2017 le soir

CONGÉS

Automne	du vendredi 21 octobre 2016 le soir au lundi 7 novembre 2016 le matin
Immaculée conception	du mercredi 7 décembre 2016 le soir au vendredi 9 décembre 2016 le matin
Noël	du vendredi 23 décembre 2016 le soir au lundi 9 janvier 2017 le matin
Carnaval	du vendredi 24 février 2017 le soir au lundi 6 mars 2017 le matin
Pâques	du jeudi 13 avril 2017 le soir au lundi 24 avril 2017 le matin
Ascension	du mercredi 24 mai 2017 à midi au lundi 29 mai 2017 le matin
Pentecôte	du vendredi 2 juin 2017 le soir au mardi 6 juin 2017 le matin
Fête-Dieu	du mercredi 14 juin 2017 à midi au vendredi 16 juin 2017 le matin



SPECTACLE SCOLAIRE

LA LÉGENDE DE L'OR BLEU

Du 28 avril au 1^{er} mai, 550 enfants des écoles de Nendaz et Veysonnaz se sont réunis sur scène pour interpréter *La légende de l'or bleu*, un spectacle inédit qui retrace la quête de valeureux compagnons partis à la recherche de l'eau disparue. Ce spectacle d'envergure était l'occasion d'inaugurer la nouvelle salle polyvalente d'Aproz.

Depuis le début de l'année, les enseignants et les élèves des centres scolaires des communes de Nendaz et Veysonnaz ont travaillé sans relâche pour créer un spectacle qui a regroupé sur scène tous les enfants des niveaux 1H à 8H.

Pour mener à bien ce projet, la direction des écoles a engagé trois professionnels du spectacle, à savoir le musicien Damien Darioli, le comédien Jean-François Michelet ainsi que le metteur en scène Stefan Hort. Ces derniers, inspirés par la Printze et les villages qu'elle traverse, ont écrit l'été dernier cette légende et ont ensuite confié à chaque classe la mission de raconter les différentes parties de cette histoire inédite.

À partir du fil rouge proposé et de quelques caractéristiques des personnages, les élèves ont rédigé avec leurs enseignants les dialogues, ont créé des chorégraphies et des chants, ont étoffé l'histoire et l'intrigue et ils ont même participé à la confection de certains costumes et accessoires à l'aide des professeurs de travaux manuels. « Il s'agit donc du travail de toute une année qui repose beaucoup sur l'imagination des enfants » souligne Stefan Hort, metteur en scène.

Les 6 représentations se sont jouées à guichet fermé et ont rencontré un engouement réjouissant autant auprès des élèves que de leurs proches. Pour le corps enseignant, impliqué totalement dans ce projet d'envergure, le bilan est très satisfaisant : « Cette expérience s'est révélée magnifique tant pour les élèves que pour les enseignants. Nous avons eu la chance de travailler avec des personnes vraiment compétentes et très à l'écoute des enfants. Le résultat est d'ailleurs bluffant. Avoir l'occasion de participer activement à un spectacle représente une immense chance pour les élèves. Ils ont ainsi pu développer d'autres compétences que celles purement scolaires. La légende de l'or bleu restera certainement pour longtemps gravée dans leur cœur » explique Jérôme Fournier, enseignant de 7H-8H et adjoint à la direction des écoles.

La direction des écoles qui a lancé ce projet a su mobiliser et fédérer l'ensemble des acteurs de nos écoles pour un résultat enrichissant autant artistiquement qu'humainement. Nos félicitations pour cette initiative qui marquera pour longtemps les jeunes participants.





LA BRICOLINE

LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES POUR LA PROCHAINE RENTRÉE SCOLAIRE

L'équipe éducative de la Bricoline reçoit et encadre durant la semaine les enfants de 18 mois à 12 ans de notre commune et des communes voisines. La structure de la crèche est ouverte à l'année, tandis que les enfants scolarisés peuvent profiter de l'unité d'accueil durant les périodes scolaires. Bien entendu, leur fréquentation à l'UAPE peut également être étendue aux vacances d'été également.

L'UAPE la Bricoline accueille les enfants scolarisés de 6 h 45 à 18 h 45 durant toute l'année scolaire. Vous trouverez toutes les informations relatives aux inscriptions et fonctionnement de la l'UAPE sur le site internet de la commune de Veysonnaz, sous l'onglet Vie locale / Structures d'accueil la Bricoline ou directement auprès de la structure d'accueil (027 565 94 64)



Les inscriptions pour la prochaine rentrée scolaire sont dès à présent ouvertes. Des formulaires, ainsi que le règlement d'application et la grille tarifaire sont disponibles auprès de la Bricoline, du bureau communal ou encore sur le site internet de la commune (www.veysonnaz.org/ onglet vie locale /structures d'accueil). Les inscriptions doivent être **retournées pour le vendredi 17 juin 2016 (dernier délai)**. Les demandes en cours d'année seront traitées en fonction des places disponibles. Pour les personnes qui ne connaissent pas encore la structure, l'équipe éducative les accueille avec plaisir pour une visite des lieux (027 565 94 64).

Un service supplémentaire d'halte-garderie a été mis sur pied depuis janvier 2016. Il est disponible pour les familles qui souhaitent un accueil ponctuel sous réserve des places restantes disponibles dans les groupes. Pour tous renseignements sur les conditions d'accueil et les tarifs en halte-garderie, nous vous invitons à contacter la Bricoline. La commune maintient de manière égale à 2015 sa forte participation aux coûts de la structure à travers le subventionnement des prestations dans toutes les différentes échelles salariales.

LE LABEL YOUNP'LA BOUGE POUR LA BRICOLINE

Dès la rentrée 2016-2017, la Bricoline portera le label *Youp'la bouge*. Murielle Fournier, auxiliaire auprès des structures d'accueil, a suivi avec succès au printemps dernier la formation mise sur pied depuis 2009 en Valais par le Centre Alimentation et Mouvement. Le processus de mise en place du projet dans la structure s'étend sur deux ans et inclura l'ensemble de l'équipe éducative.

Youp'la bouge est un projet de promotion de la santé qui s'adresse aux jeunes enfants. Son but est de promouvoir le mouvement au quotidien dans les structures d'accueil. Un programme de mouvement faisant partie intégrante de la vie courante et des activités quotidiennes sera mis en place. Des adaptations concrètes de l'espace auront également lieu. Le but est de permettre aux jeunes enfants d'explorer en soutenant au maximum leur potentiel en termes de mouvement spontané (grimper, sauter, rouler...) améliorant ainsi leur coordination, leur endurance et leur équilibre.



DOSSIER SPÉCIAL JEUNESSE

72 HEURES, LE DÉFI RÉUSSI DE LA JEUNESSE BARLOUKETTE

En septembre 2015, le mouvement des jeunesses suisses lançait l'Action nationale 72 Heures. Les enfants et les jeunes du pays, qui pendant 72 heures, réalisent d'innombrables projets d'utilité publique en sont le moteur. Mis sur pied chaque cinq ans, le plus grand projet bénévole de Suisse a réuni en 2015 entre 25 000 à 30 000 jeunes et enfants de toute la Suisse qui se sont engagés simultanément. Un appel auquel la dynamique Jeunesse Barloukette a su répondre !

De leur propre initiative et sous l'impulsion de la présidente de la Jeunesse Julie Métrailler, les jeunes ont décidé d'investir leurs efforts bénévoles, trois jours durant, dans la rénovation du bassin de la Tsintre, ainsi que dans la remise en état du four banal. Ils ont été 46 enfants et jeunes à s'être libérés et à s'être engagés pour ces projets communautaires de valorisation du patrimoine historique de notre commune. Avec le soutien du service des travaux publics et d'entreprises locales, les travaux ont permis de remplacer un vieux bassin abîmé par un beau modèle en bois taillé par les jeunes. Un élément qui met désormais en valeur ce chemin qui sillonne le vieux village.

La sauvegarde du patrimoine et des traditions a également incité les jeunes à remettre en fonction le four banal. Ce week-end du 12 septembre, des fournées de pain fraîchement pétri par les jeunes avec l'aide du boulanger, ont à nouveau depuis 10 ans, embaumé l'air du village. Des pains qui ont rapidement trouvé preneur auprès de la population locale. Finalement, l'Action 72 Heures a été couronnée par l'organisation d'un grand brunch le dimanche au centre du village. Le partage a marqué ces 72 heures de la vie de notre commune. Félicitations aux jeunes pour leur engagement et leur volonté qui démontrent leur attachement à Veysonnaz, ainsi que l'esprit d'équipe et l'entraide qui règnent parmi leur génération.



Travaux de réfection du bassin au chemin de la Tsintre.
© Julie Métrailler



Notre boulanger local Gaéтан Fournier en action au four banal. © Julie Métrailler



Le repas de midi sous la tente au centre du Village... une belle assemblée! © Julie Métrailler

LE LABEL SAB

LA COMMUNE DE VEYSONNAZ ENTREPREND LES DÉMARCHES EN FAVEUR DE SA JEUNESSE

Les communes de montagne portent une attention particulière au maintien de leur population et de leur jeunesse. C'est le cas de la commune de Veysonnaz qui, depuis ces dernières années, s'investit dans le renforcement des conditions cadres en faveur de sa jeunesse. L'Association de la Jeunesse Barloukette a été constituée il y a trois ans et depuis, plusieurs projets et manifestations ont été aménagés sous son égide.

La commune de Veysonnaz entreprend depuis janvier 2016 de nouvelles démarches qui s'inscrivent dans la continuité de ces premières étapes. Le Groupement suisse pour les populations de montagne (SAB) établi à Berne, confère aux communes de montagne qui s'engagent spécialement en faveur des jeunes, le label « Commune de montagne – la jeunesse notre avenir ». Depuis 2015, par ce label, le SAB encourage les exécutifs communaux à mettre leur priorité sur la population jeune, en prenant des mesures concrètes pour améliorer les conditions-cadres indispensables à leur maintien et à leur épanouissement personnel.

Ces objectifs collent parfaitement à la stratégie de l'exécutif communal en place, qui travaille sans relâche à l'amélioration de l'attractivité de notre commune pour sa population et ses hôtes.

Dans cette optique un groupe de travail a été constitué, comprenant des représentants des commissions communales et des quelques jeunes, membres de la Jeunesse Barloukette. L'échange d'idées fructueux lors de ces rencontres thématiques permet d'entendre les besoins et aspirations



Rencontre thématique du 14 avril 2016 avec des représentants des jeunes, des commissions « scolaire » et « Loisirs, culture et culte », sous la présidence de M^{me} la conseillère communale Jasmine Ramondt-Fragnière.

de chacun, et de prioriser les objectifs retenus.

Concrètement trois rencontres thématiques ont été organisées en ce début d'année 2016. Lors de ces séances, les thèmes prioritaires que sont les perspectives professionnelles, les loisirs, la mobilité et le logement ont été traités. Fin mai un plan d'action a été dressé sur la base des réflexions menées en commun. Il sera soumis au conseil communal durant l'été. Il s'agira ensuite aux représentants communaux de prioriser les mesures et de les intégrer à la stratégie de développement.

En outre le 14 mars 2016 a été organisée une soirée d'information à Veysonnaz pour présenter le label du SAB aux communes de montagne du Valais romand. Cette séance a réuni divers intervenants ; M. Thomas Egger, directeur du SAB, M. Paul Burgener, délégué cantonal à la jeunesse, ainsi que différents membres de conseils communaux du Valais romand. A cette occasion la commune, par Mme. Jasmine Ramondt-Fragnière et par des représentants de notre Jeunesse barloukette, a pu présenter les réflexions et processus menés chez nous en vue de l'obtention du label du SAB.

La démarche a également fait l'objet d'un reportage diffusé à l'occasion du Journal 19:30 de la RTS le dimanche 15 mai 2016. Vous pouvez le revoir sous le lien internet suivant : <http://www.rts.ch/play/tv/19h30/video/19h30?id=7724721>

La demande de labellisation sera déposée auprès du SAB en novembre 2016. En janvier 2017, le Forum des Jeunes du SAB, qui se réunira à Berne, analysera le dossier et déterminera si le label pourra nous être attribué.



NEWS

PLACE AUX MÔMES : DEUXIÈME ÉDITION

Le festival pour enfants et familles *Place aux mômes* vivra sa deuxième édition le dimanche 28 août 2016 dans les rues du village de Veysonnaz. La programmation de cette année s'articule autour du thème des contes et légendes. Le festival pourra à nouveau s'appuyer sur une collaboration active des enfants des écoles de Veysonnaz qui confectionnent une partie de la décoration lors des cours ACM.

Plus de 10 spectacles ponctueront l'ensemble de la journée dans différents lieux du centre. Des cantines et autres stands offriront aux visiteurs, petits et grands, de se ravitailler. L'orientation du festival se veut résolument « familles et générations » et des mesures pour un développement durable de la manifestation ont été entreprises. Le 28 août prochain, rires, chants et murmures animeront les ruelles et recoins de notre beau village. Alors réservez cette date importante, parlez-en auprès de vous et surtout, venez nombreux !



**INTERVIEW DE
JULIE MÉTRAILLER,
PRÉSIDENTE
DE L'ASSOCIATION
DE LA JEUNESSE
BARLOUKETTE**



**Quel est l'intérêt
des démarches**

**entreprises par la commune
pour l'Association de la Jeunesse ?**

Les actions entreprises par les deux entités s'inscrivent dans l'optique de faire rester les jeunes et de dynamiser la commune. Ça nous donne un appui pour poursuivre nos démarches et continuer à proposer des manifestations et des activités avec l'Association de la Jeunesse.

**Envisager des mesures à moyen voire
long terme, est-ce un exercice difficile
lorsque l'on est jeune ?**

Oui, c'est un exercice difficile avec beaucoup d'obstacles. Ce qui nous rassure, c'est que la commune soit sensibilisée à ce genre de questions. Cela nous motive également beaucoup à prendre part aux réflexions en cours et à participer à ces changements. Et à rester du coup !

**Etre jeune à Veysonnaz, cela consiste
en quoi ?**

Cela consiste à faire partie d'une communauté avec une grande cohésion, peu importe l'âge et les centres d'intérêts. C'est vivre dans un village naturellement dynamique, notamment grâce aux activités touristiques. Nous souhaitons renforcer et entretenir cette dynamique.

LES APRÈS-MIDI DES AÎNÉS 2016

L'offre des après-midi des aînés lancée en 2015 par la commission Loisirs, culture et culte est reconduite en 2016 avec un programme d'animation qui ponctue l'année par des rendez-vous saisonniers.

Cet hiver, la projection du film « Les alpages des vallons de la Printse hier et aujourd'hui », réalisé par l'ASPN a réuni nos aînés lors d'une après-midi conviviale. Le retour du printemps et des beaux jours a été marqué par une animation autour des jeux de société qui a réjoui et divertit les nombreux participants.

Pour répondre aux demandes émises lors du repas du Noël par nos aînés, et à la volonté de la jeunesse locale d'organiser des événements intergénérationnels, la prochaine rencontre de l'été s'articulera autour de l'organisation d'un tournoi de cartes d'envergure ! Les générations sont invitées à s'inscrire par équipe de deux pour le tournoi qui aura lieu le samedi 10 septembre 2016 à la salle de gymnastique.

Avec ce programme la Commune a à cœur de favoriser les rencontres et la convivialité entre les aînés et plus généralement entre toutes les générations de notre population.

INFOS OFFICIELLES

ENTRETIEN DES PRÉS DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZONE À BÂTIR

L'Administration communale de Veysonnaz se permet de rappeler aux **propriétaires fonciers situés en zone à construire et aux abords immédiats** que, conformément aux dispositions de l'art. 50 du règlement communal de police, ils sont responsables de l'élimination des herbes sèches et broussailles soit par pâturage soit par fauchage périodique de leurs prés et des alentours de bâtiment tant pour des raisons de sécurité que pour des motifs de protection de l'environnement pour **le 31 juillet 2016**.

L'attention du public est attirée sur les dispositions de la loi sur la protection de l'incendie interdisant de mettre le feu aux herbes sèches et broussailles. D'autre part, les herbes sèches doivent être évacuées de la parcelle.

En cas d'inobservation de cette disposition, sans rappel ni sommation préalable, le fauchage sera effectué d'office à charge des propriétaires, sans préjudice de l'amende éventuelle, au prix de **Fr. 2.-/m² sur la base de la surface totale de la parcelle**, mais au minimum de Fr. 200.-. **Aucun rappel ne sera adressé aux retardataires.**

La Municipalité décline toute responsabilité pour les dégâts provenant de l'inobservation du présent avis. Merci de votre compréhension.

MANIFESTATIONS 2^e SEMESTRE 2016

08.06.2016	Tennis-club - tournoi des enfants
12.06.2016	Combat de génisses - fond piste de l'Ours
18.06.2016	Chorale Ste-Cécile - messe clôture de saison
25.06.2016	Inalpe Combyre-Meinaz
21.07.2016	Marché de Veysonnaz
28.07.2016	Marché de Veysonnaz
31.07.2016	Fête Nationale
04.08.2016	Prestations FIFO
11.08.2016	Marché de Veysonnaz
14.08.2016	Fête au village
19-20.08.2016	Grand Raid
28.08.2016	Place aux mômes, festival pour enfants
17-18.09.2016	Ski-club Mont-Rouge - sortie en cabane
17.09.2016	Après-midi des aînés - 14 h, tournoi de cartes
24.09.2016	Désalpe
02.12.2016	Noël des aînés 2016